

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2012

2012 DASES 121G : Subvention à l'association La Ville des Gens (19e).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des activités territoriales, notamment les articles L. 3.411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention à l'association La Ville des Gens située 1, rue de la Solidarité (19e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Liliane CAPELLE au nom de la 6e commission :

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'association La Ville des Gens, située 1, rue de la Solidarité à Paris (19^e) (Tiers X08300 – SIMPA 7842 – dossier 2012_03833) au titre de 2012.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2012 du Département de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.